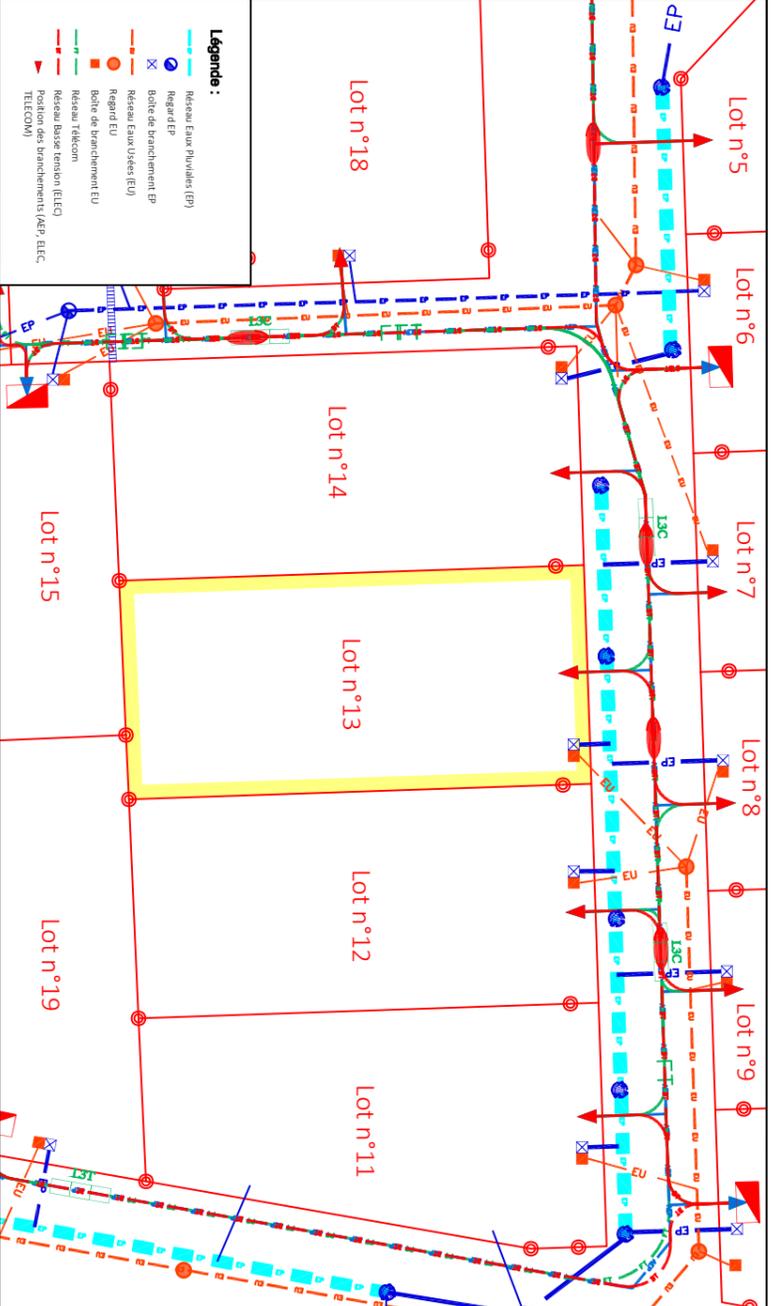


Nota : L'acquéreur et le constructeur devront se reporter au règlement écrit et graphique du permis d'aménager validé avant de lancer le projet

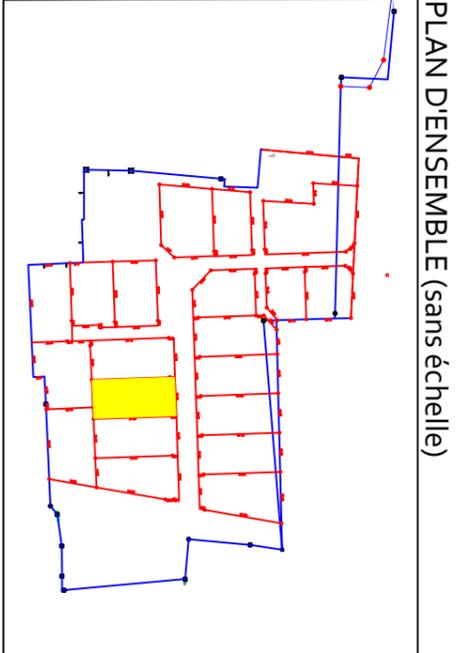
EXTRAIT PLAN VRD (selon plan réalisé par le Bureau d'étude SODEREF) Echelle : 1/500



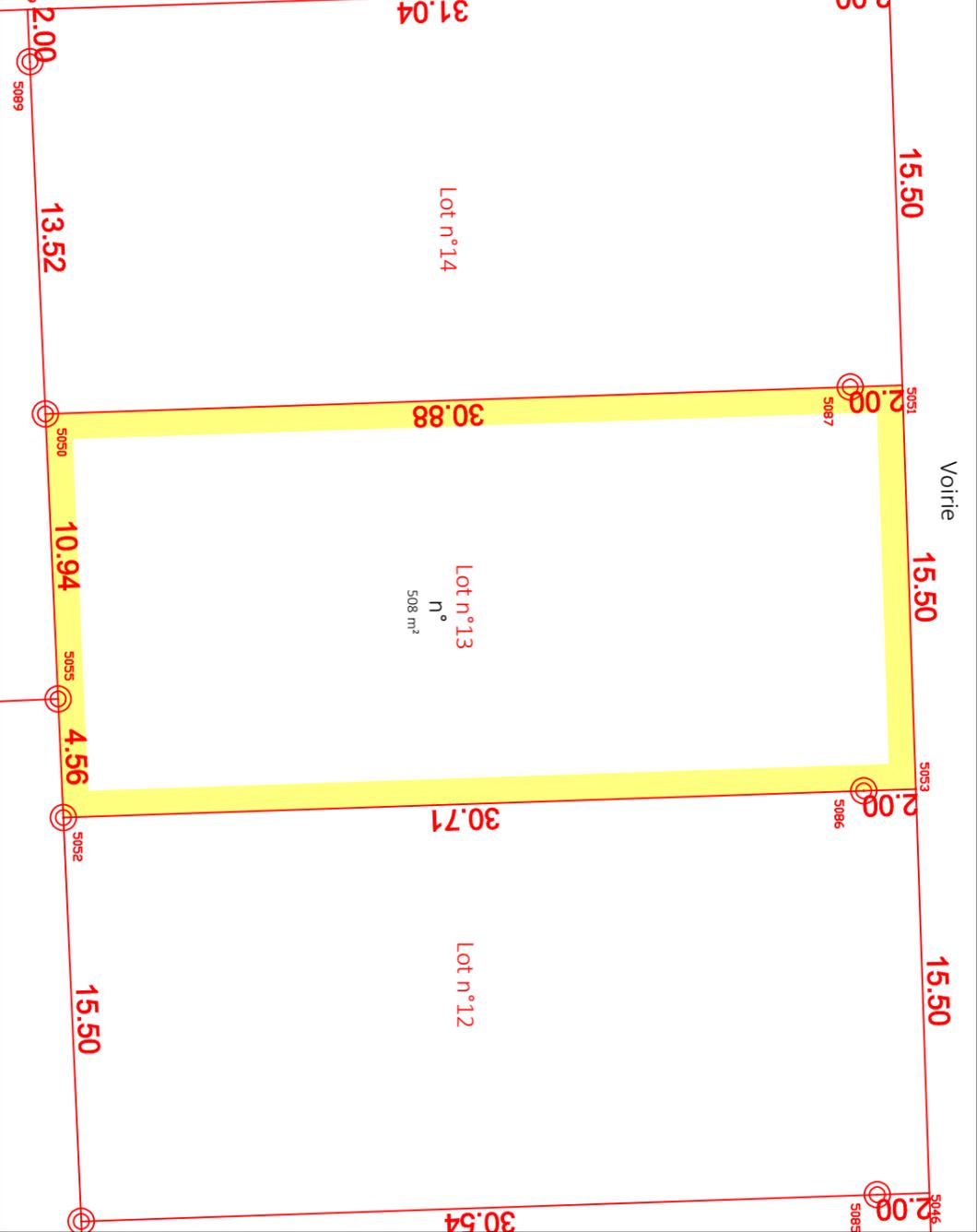
Nota : Les positions des ouvrages sont donnés à titre indicatif. L'acquéreur et le constructeur devront s'assurer après visite sur site de la position exacte des éléments techniques. Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre peuvent réaliser des modifications des réseaux et des cotés voirie en phase chantier sans que leur responsabilité ne puisse être engagée.

Département de LA SARTHE  
 Commune de La Guerche  
**PLAN DE VENTE**  
 Lotissement "Les Hauts de la Métairie II"  
 Aménageur : Sarthe Habitat

Lot n°13  
 Section : B et ZE  
 n°XX - 508 m<sup>2</sup>



PLAN DE BORNAGE



Nota : L'acquéreur est tenu de contrôler la présence des bornes avant l'acquisition de son lot. Il doit veiller à la conservation des repères indiqués sur le présent plan.

Liste des points - RGF93-CC48 - LOT 13		
MAT	X	Y
5050	1491310.74	7216440.81
5051	1491309.84	7216473.67
5052	1491326.22	7216441.49
5053	1491325.13	7216474.19
5055	1491321.66	7216441.29
5086	1491325.19	7216472.19
5087	1491309.70	7216471.67